

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

COURRIER ARRIVÉ LE

7^{ème} séance de l'année 2016

28 JUIN 2016

Mercredi 22 juin 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.06.07/290

**Alimentation
en eau potable
et assainissement des eaux usées
sur le territoire de CAP Excellence –
Autorisation à donner au Président**

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

L'an deux mille seize, le mercredi 22 juin, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 14 juin 2016.

Présents : 31		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Olivier	SERVA	
Mme Nadiha	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 6
<u>Vice-Présidents :</u>
M. Georges BREDENT (8 ^{ème} Vice-Président) Procuration à Mme Suzelle SEVILLE
Mme Claudine CHALUS (12 ^{ème} Vice-Présidente) Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS
<u>Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :</u>
Mme Josiane GATIBELZA Procuration à M. Jacques BANGOU
<u>Conseillers Communautaires:</u>
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE
M. Chazy CIRANY Procuration à Mme Murielle JABES
M. José GUIOLET Procuration à Mme Juliana FENGAROL
Excusés non représentés : 5
<u>Vice-Présidents :</u>
Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX (14 ^{ème} Vice-Présidente)
M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u>
M. Max CELIGNY
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u>
M. Jean-Luc CELIGNY - Mme Ketty WALPO
Absents : 8
<u>Vice-Présidents :</u>
M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président)
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u>
M. Fabert MICHELY - M. Michel RINÇON
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u>
M. Harry DURIMEL - M. Maurice LORQUIN
M. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Murielle JABES*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*);
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°10.12.09/116 votée le 14 décembre 2010 portant délégation du service public de l'assainissement collectif des eaux usées – Choix du délégataire et approbation du contrat;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°10.12.09/117 votée le 14 décembre 2010 portant délégation du service public de l'assainissement collectif des eaux usées – Choix du délégataire et approbation du contrat;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération du Bureau Communautaire n°2015.12.06/76 portant autorisation à donner au Président pour signer le protocole d'accord transactionnel relatifs aux contrats de délégation des services publics d'eau et d'assainissement de CAP Excellence ;

Considérant le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ ET 1 ABSTENTION (*M. Olivier SERVA*);

ARTICLE 1- D'autoriser le Président à :

- 1/ Lancer une procédure de marché public en vue de choisir une assistance à maîtrise d'ouvrage (*AMO*) juridique, technique et financière pour mettre en œuvre l'exploitation en régie du Service Public d'Eau Potable et d'Assainissement des Eaux usées sur le territoire communautaire ;
- 2/ Lancer les marchés publics pour la préparation du nouveau mode d'exploitation du Service Public d'Eau Potable et d'Assainissement des Eaux usées sur le territoire communautaire ;
- 3/ Engager les négociations nécessaires pour le transfert du personnel et du matériel d'exploitation ; mener toutes discussions ; prendre toutes décisions et en rendre compte au Conseil Communautaire ;
- 4/ Proposer au Conseil Communautaire un projet de structure juridique (*statuts, règlement, ...*) qui sera chargée de l'exploitation du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement et un projet de règlements de service ;
- 5/ Procéder à la recherche de financement pour mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissement pour l'exploitation du Service Public d'Eau Potable et d'Assainissement des Eaux usées sur le territoire communautaire.

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs au Président pour négocier les conventions les plus adaptées avec les différents co-financeurs et bailleurs de fonds en vue de la réalisation du programme d'investissements en Eau potable et en Assainissement des Eaux usées.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault ainsi qu'à Madame la Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

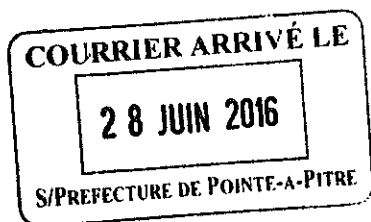
Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **27 JUIN 2016**

Le Président



Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, le **28 JUIN 2016**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le **28 JUIN 2016**
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le **28 JUIN 2016**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **28 JUIN 2016**
- Délibération transmise Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le **28 JUIN 2016**

